

Monsieur le Directeur Général,

Notre lieu professionnel se situe dans un quartier sensible avec, dans le cadre de la création des SIP, une prévision de réception de près de 100000 personnes/an avec un effectif constant.

Dans cette période de crise, l'exaspération, le désespoir et le sentiment d'injustice exacerbent les relations et on ressent un climat de plus en plus difficile dans les quartiers populaires.

Les incidents se multiplient dans le département et plus particulièrement sur notre site du mirail (volonté d'en découdre avec les fonctionnaires, menaces de mort, vols, agressions physiques...)

Plus que jamais, nos missions dans ce cadre là sont essentielles , nécessaires et revêtent un caractère social important.

Nous vous demandons de prendre en compte cette spécificité au niveau des rémunérations, par l'octroi d'une sujétion spéciale destinée aux agents de votre administration oeuvrant dans les quartiers difficiles, à l'instar de la prime accordée aux agents de MANTES LA JOLIE.

D'autre part, vous n'ignorez sans doute pas que l'hôtel des finances du Mirail fait l'objet d'un important projet de travaux immobilier en vue de la création des SIP. La démarche de concertation , mise en oeuvre après les venues de M Mane et de Mme Gervais et les courriers successifs que nous vous avons adressé, est en cours pour l'élaboration de ce projet. Il nous a été présenté comme un arbitrage de votre part, le fait d'effectuer des travaux dans le bâtiment actuel, en excluant la construction ou l'achat d'un nouveau bâtiment voire même le simple agrandissement de celui-ci. La concertation en cours nous amène à penser que les marges de manoeuvres spatiales et architecturales de l'immeuble seront insuffisantes pour offrir aux salariés des services du Mirail et aux contribuables un outil performant et efficient.

Si cette conclusion s'avérait, nous vous demandons de repenser votre position en admettant la possibilité d'un nouveau projet immobilier.

Par ailleurs, il est incohérent de prévoir la création des SIP sur fond d' abandon de mission ou même de priorisation de ces missions et de suppressions d'emplois.

La crise actuelle et le quartier que nous gérons imposent un service public encore plus performant, encore plus juste, encore plus efficace, ce qui ne peut être réalisé qu'avec des moyens humains suffisants, toujours plus compétents et mieux formés.

L'exercice de nos missions au Mirail doit être le même qu'à Neuilly sur Seine ou ailleurs en France. Le service public est justement le garant de cette cohésion sociale souvent mise à mal dans ces quartiers populaires.

Nous revendiquons la spécificité de notre rôle, dans le cadre des moyens humains et matériels indispensables pour l'amélioration et le développement du service public.

Ces emplois sont les seuls garants d'une équité fiscale et sociale. L'exercice de nos missions et le service public dans ces quartiers dits populaires sont souvent les seuls liens entre l'état et le citoyen.

Tout cela exige compétences et qualifications de la part des agents, tout cela devrait également exiger de l'administration la reconnaissance de ces qualifications et de ces compétences.

Nous demandons simplement que les efforts mis en oeuvre au quotidien soient reconnus au travers de nos rémunérations et de nos conditions de travail. C'est là affaire de bon sens, que de payer décentement le travail développé par les salariés.

Toulouse et sa proche banlieue sont assez volumineux pour que le statut de grande ville lui soit accordé, avec la bonification indiciaire qui y est attachée. Cette demande a déjà été portée par bon nombre de vos prédécesseurs sans aucun résultat malgré leurs engagements. Nous vous demandons un engagement ferme, mais aussi des actes pour rétablir une logique évidente, et nous disons STOP aux vaines promesses. **Toulouse est une grande ville et doit avoir un statut à la hauteur du coût de la vie.**

Monsieur le Directeur Général, il est temps pour vous de reconnaître la spécificité et la dangerosité induite du travail du Mirail en haute Garonne, par l'octroi de la sujétion spéciale prévue dans ce cadre.

Monsieur le Directeur Général, il est temps pour vous de prendre en compte les réalités de terrain et les conditions de travail , et de créer les emplois indispensables au meilleur accomplissement des missions de service public qui nous sont chères.

Monsieur le Directeur Général, il est temps pour vous d'ouvrir la porte à d'éventuelles autres solutions immobilières au mirail.

Monsieur le Directeur Général, il est temps pour vous de créer les conditions d'une rémunération décente en reconnaissance des qualités et des compétences mises en oeuvre par les agents des finances.

Les agents des Finances du Mirail